

Rapport du Préfet de la Haute-Saône
Inondations du 15 février 1990 dans les vallées sous-vosgiennes
18 décembre 1990
(Archives départementales de la Haute Saône)

RAPPORT DE MONSIEUR LE PREFET DE LA HAUTE-SAONE

Objet : inondations du 15 février 1990 dans les vallées Sous-vosgiennes.

Ce rapport complète ma note en date du 28 mai 1990, relative aux dégâts des inondations du 15 février 1990 dans la vallée du Breuchin.

Ce dossier a débouché sur l'arrêté de reconnaissance du caractère de calamité agricole du 17 octobre 1990.

Les fortes précipitations survenues les 13 et 14 février 1990 sur le Nord-Est du département, conjuguées à la fonte de 40 cm de neige en montagne, ont provoqué d'importants dégâts aux parcelles riveraines des rivières sous-vosgiennes : Ognon, Breuchin et Combeauté.

M. le Maire, Conseiller Général de Saint-Sauveur m'avait informé par courriers des 26 février et 9 mars 1990 des dégâts occasionnés dans la basse vallée du Breuchin. Le Comité d'expertise réuni le 2 mai 1990 a décidé d'élargir le champ d'investigation aux autres vallées vosgiennes. Après consultation des maires concernés, la mission d'enquête, nommée par arrêté du 9 juillet 1990, s'est rendue sur place le 2 août 1990.

Le caractère exceptionnel du phénomène est établi par les relevés météorologiques qui font état d'une pluviométrie égale en 2 jours au recueil mensuel normal.

D'autres cas d'inondations ont pu être relevés dans le département en 1983, 1985 et 1987, mais les dégâts concernaient alors des récoltes. Dans le cas présent les dommages touchent essentiellement les sols et leurs aménagements.

La mission d'enquête dépêchée sur place a pu constater les dégâts mentionnés dans son rapport et situés sur les plans joints en annexe : fractions de parcelles enlevées avec leurs clôtures, création de nouveaux bras et de zones marécageuses.

En conséquence, vu l'avis du Comité d'expertise réuni le 16 novembre 1990, je vous propose que soient déclarées zone sinistrée au titre des pertes de fonds les parcelles riveraines des cours d'eau dans les communes de Autrey-le-Vay, Moimay, Villersexel, Lure, la Neuville les Lure, la Côte, Melisey, Ternuay, Servance et Fougerolles.

18.12.90



Photographies prises à Villersexel

3



4



Photographies prises à Villersexel